

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

၈၈၈၈၈

REGLEMENT DE CONSULTATION

VISITE DES LIEUX OBLIGATOIRE

MAITRE DE L'OUVRAGE

Commune d'Epéron
Hôtel de Ville
8 rue du Général Leclerc – BP 30041
28231 EPERNON CEDEX
Tél. 02 37 83 40 67

MAITRISE D'ŒUVRE :

CB ECONOMIE
ZA de la Fosse Bouchard
12, Rue de la Coquetterie
28630 NOGENT-LE-PHAYE
Tél. : 02.37.34.81.89

OBJET DE LA CONSULTATION :

**REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES – MAIRIE D'EPERNON
8 RUE DU GENERAL LECLERC- 28230 EPERNON**

DATE ET HEURES LIMITES DE REMISE DES OFFRES :

Les offres devront parvenir en Mairie d'Epéron avant le Vendredi 29 Janvier 2021 à 12 h00

La présente consultation a pour objet la passation d'un marché de travaux relatif aux travaux :
Remplacement de menuiseries extérieures – Mairie d'Épernon
8, rue Général Leclerc 28230 Épernon.

L'opération est décomposée en deux (2) lot :

- LOT 01: MENUISERIES EXTERIEURES BOIS
- LOT 02: PEINTURE

1- Procédure de la consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée soumise aux dispositions du code de la commande publique.

2-Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours.

Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3 – Délai d'exécution des travaux

Le délai de réalisation des travaux tous corps d'état est de 5 mois y compris un mois de préparation.

4-Adresse auprès de laquelle de dossier de consultation peut être obtenu

Le dossier de consultation est à télécharger sur la plateforme de dématérialisation suivante :
<http://www.am28.org/epernon>

5- Pièces constitutives du marché

Par dérogation ou en complément de l'article 4.1 du CCAG Travaux, les pièces contractuelles prévalent dans l'ordre ci-après :

- L'acte d'engagement (A.E.) dont l'exemplaire original conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seul foi,
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de travaux (CCAG - Travaux) approuvé par l'arrêté du 8 septembre 2009 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié.
- Le Cahier des Clauses Techniques Générales applicable aux marchés publics de travaux.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) commun à tous les lots dont l'exemplaire original conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seul foi,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières Généralités (C.C.T.C) dont l'exemplaire original conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur fait seul foi.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières pour chaque lot (C.C.T.P)
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) pour chaque lot
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants, postérieurs à la notification du marché.
- Les plans
- Le certificat de visite
- Le Planning prévisionnel général des travaux
- Tableau de repérage des menuiseries

6-Contenu du dossier remis par le candidat

La totalité des pièces du marché sera rédigée en langue française. Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

7-Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.amf28.org/epernon>

Par contre, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Seuls les formats de fichiers informatiques de types word, xls et pdf seront acceptés. Ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés au format zip. Leurs noms devront être suffisamment explicites.

Les documents pour lesquels une signature est requise, seront revêtus d'un certificat de signature électronique conforme au référentiel intersectoriel de sécurité et référencé sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat. Ceux-ci seront signés électroniquement selon les dispositions de la plate-forme.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

8-Documents relatifs à la candidature

Le sous-dossier relatif à la candidature comprendra les pièces suivantes :

Désignation des pièces
- Déclaration du candidat DC1 - Lettre de candidature DC2 - Déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45, 47 à 50 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. - Copie du ou des jugement(s) si l'entreprise est en redressement judiciaire - Assurances de responsabilité civile et décennale. - Certificat de visite

9-Documents relatifs à l'offre

Le sous-dossier relatif à l'offre comprendra les pièces suivantes :

- Un acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché,
- Le cahier des clauses administratives particulières visé
- La décomposition du prix global et forfaitaire

10-Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Les certificats sociaux et fiscaux (**NOTI2** ou équivalents)
- Une copie de l'extrait K Bis du registre du commerce ayant moins de 6 mois d'ancienneté, ou équivalent pour les candidats établis hors de France
- Une attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement au regard de l'article D. 8222-5 du Code du Travail.

Le marché ne pourra être signé par le pouvoir adjudicateur que si le candidat retenu a produit lesdits documents dans le délai imparti

Dans le cas contraire, l'offre sera rejetée et éliminée par le pouvoir adjudicateur.

11 – Examen et jugement des offres**- Analyse des candidatures**

Lors de l'ouverture des plis, les critères d'élimination des candidatures seront les suivants :

Critère d'élimination des candidatures
Candidats n'ayant pas fournis les justificatifs définis au code de la commande publique.

- Jugement des offres

Les offres devront être conformes aux prescriptions du règlement de consultation.

Ce jugement sera effectué selon les critères ci-dessous, classés par ordre décroissant.

Rang	Critère de jugement des offres
1	Prix : 60%
2	Le mémoire technique détaillant de manière précise les matériaux proposés pour l'offre et la composition des équipes chargées de l'exécution des travaux ainsi que les moyens mis en œuvre : 40%

12 - Pénalités relatives au non-respect du code du travail

Une pénalité sera appliquée au titulaire s'il ne s'acquiesce pas des formalités mentionnées aux articles L 8221-3 à L8221.5 du code du travail,

- le montant des pénalités est plafonné à 10% du montant total du contrat sans excéder le montant des amendes pénales encourues en application des articles L 8224-1, L 8224-2 et L 8224-5 du code du travail.

13 - Pénalités pour retard d'exécution

Le titulaire subit, en cas de retard dans l'achèvement des travaux une pénalité journalière telle qu'elle est prévue dans le CCAG.

Cette pénalité est applicable sur les délais tels que définis à l'acte d'engagement.

14 - Informations complémentaires

CB ECONOMIE

ZA de La Fosse Bouchard
12, rue de la Coquetterie
28630 NOGENT-LE-PHAYE
Courriel : contact@cb-eco.fr

15 - Visite des lieux :

Mr Poupin
Directeur Adjoint des Services Techniques Centre Technique Municipal
Centre technique Municipal
875 rue des quatre filles
28230 EPERNON
Tél : 02 37 83 88 82
Portable : 06 73 08 22 54
Courriel : laurent.poupin@ville-epernon.fr